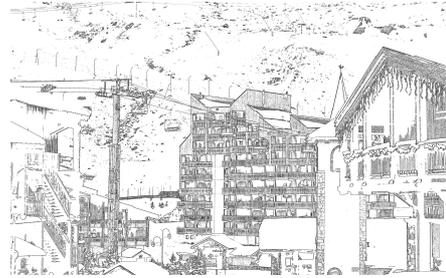




val Thorens
Location
Au Lac du Lou



CONTRAT DE LOCATION

Entre le BAILLEUR :

Mr et Mme OBER Christian et Véréna

Adresse : 5a Rue de la Gendarmerie

Code Postal : 68480 Ville : DURMENACH . Pays : France

Tél. : 03.89.07.90.12 Portable : .06.80.33.19.47 Email : lacdulou@yahoo.fr

Et le PRENEUR :

M. / Mme / Mlle : (Nom et prénoms)

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : Portable :

Nombre d'adultes:

Nombre d'enfants :

OBJET :

Location de l'appartement:

• N° 402 Résidence Lac Du Lou situé à 73440 Val-Thorens.

DESCRIPTION :

Appartement de 24m², situé au 4^{ème} étage d'un immeuble en front de neige.

Comprenant : Une entrée coin montagne

Un séjour avec coin repas et kitchenette,

Une salle de bain avec baignoire, un WC indépendant, 1 balcon.

Couchages : 1 lit superposé et un tiroir (3 couchages 190*80) dans le coin montagne

1 canapé + 1 lit tiroir pouvant se positionner à hauteur du canapé (2 couchages 190*80 ou 1 couchage 190*160) dans la pièce à vivre

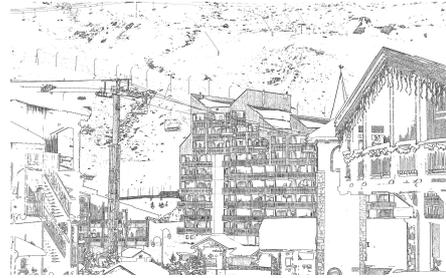
Vous disposez aussi de couverture et de couettes en nombre suffisant.

Equipements : 2 Plaques électrique, four, micro-onde, lave vaisselle, cafetière, mixer, bouilloire, appareil à raclette et appareil à fondue, TV, lecteur DVD,

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47



val Thorens
Location
Au Lac du Lou



PERIODE :

.Jour d'arrivée : le à partir de 12h00.

Jour de départ : leavant 10h00.

TARIF

Le prix pour la location durant la période ci-dessus est fixé à €

Il comprend toutes les charges : eau, électricité, charges de copropriété, taxes de séjour, etc...

Il ne comprend pas la fourniture du linge de maison.

DISPOSITIONS GENERALES

Le PRENEUR ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du BAILLEUR.

Aucune modification (rature, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

PAIEMENT

La réservation deviendra effective dès lors que le BAILLEUR aura reçu un exemplaire du présent contrat signé et accompagné, au moins, des arrhes pour un montant de 200€.

Le solde de la location sera versé au moins 15 jours avant le jour d'arrivée.

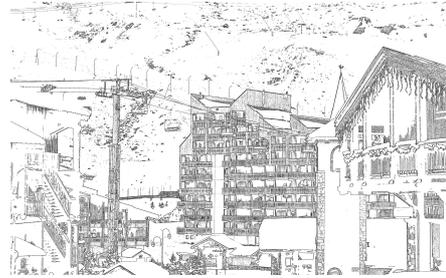
Les clefs seront envoyées 8 jours avant le départ.

Signature du PRENEUR :

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47



Val Thorens
Location
Au Lac du Lou



DEPOT DE GARANTIE (OU CAUTION)

Pour répondre :

- à d'éventuels dégâts qui pourraient être causés au mobilier, ou tout autre bien (y compris dans les parties communes de l'immeuble),
- à d'éventuelles pertes d'objets,
- à la nécessité éventuelle de faire nettoyer l'appartement en fin de séjour, un dépôt de garantie d'un montant de 200€ est demandé. Le PRENEUR enverra le dépôt de garantie sous forme de chèque en même temps que le solde de la location.

Si l'état des lieux après le départ ne révèle aucune anomalie le chèque de dépôt ne sera pas encaissé et sera renvoyé au PRENEUR au plus tard 15 jours après le jour du départ.

Dans le cas contraire le BAILLEUR remettra au PRENEUR un montant égal à celui du dépôt moins le montant du nettoyage, réparations, remplacement etc... au plus tard 2 mois après le jour du départ.

Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le PRENEUR s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme participation au paiement du loyer.

UTILISATION DES LIEUX

Le PRENEUR jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.

A son départ, le PRENEUR s'engage à rendre l'appartement dans un état de propreté irréprochable.

L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux.

Le PRENEUR s'oblige à entretenir en parfait état les installations, ainsi que tous les biens mis à sa disposition et pour lesquels il devra prendre toutes les précautions. Il s'engage à informer immédiatement le BAILLEUR de toutes réparations rendues nécessaires par son fait en cours de location.

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47



val Thorens
Location
Au Lac du Lou



La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du BAILLEUR. La **sous-location** est **INTERDITE** au PRENEUR, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat.

Le BAILLEUR fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

Le nombre de personnes ne devra en aucun cas être supérieur à celui indiqué par le PRENEUR lui-même sur le présent contrat, sans quoi un montant laissé à l'appréciation du BAILLEUR pourra être retenu sur la Caution.

ETAT DES LIEUX, INVENTAIRE ET PROPETE

L'état des lieux, l'inventaire et l'état de propreté seront constatés par le PRENEUR lui-même durant la première heure d'occupation de l'appartement. En cas d'anomalie, il le signalera immédiatement au BAILLEUR.

Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages et propres à l'entrée du PRENEUR. Si à l'issue du séjour, des anomalies sont constatées par le locataire suivant ou par le BAILLEUR ce dernier devra en informer le PRENEUR sous quinzaine. Après le départ du PRENEUR une personne mandatée par le BAILLEUR vérifiera systématiquement l'état de propreté et décidera de manière unilatérale s'il y a lieu ou non de procéder à un nettoyage de l'appartement. Dans l'affirmative un montant de 100€/appartement minimum sera retenu sur le dépôt de garantie pour en couvrir les frais.

En ce qui concerne les détériorations dûment constatées, elles feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie dont le montant sera déterminé par accord amiable entre le BAILLEUR ou son représentant et le PRENEUR. En cas de litige, un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le PRENEUR avant son départ ou, à défaut, par le BAILLEUR lors de l'état des lieux de sortie.

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47



Val Thorens
Location
Au Lac du Lou



ANNULATION DE SEJOUR

Toute annulation de la part du PRENEUR doit être notifiée par lettre recommandée au BAILLEUR. Si réception de la lettre :

- Plus d'un mois avant la date d'arrivée :

Les arrhes restent acquises au BAILLEUR. Toutefois, si celui-ci parvient à relouer la même période au même prix, il s'engage à restituer au PRENEUR 2/3 des arrhes.

- Durant le mois précédent la date d'arrivée :

La totalité du montant du séjour (alors déjà perçue) reste acquise au BAILLEUR. Toutefois, si celui-ci parvient à relouer la même période au même prix, il s'engage à restituer au PRENEUR 9/10 de la totalité du montant du séjour soit.

En cas d'annulation de la part du BAILLEUR (sauf cas de force majeure), ce dernier reversera au PRENEUR

- Le double du montant des arrhes qu'il a perçues si l'annulation a lieu plus d'un mois avant la date d'arrivée.
- La totalité du montant du séjour qu'il a perçu plus le montant des arrhes si l'annulation a lieu pendant le mois précédent la date d'arrivée. Le chèque de caution sera également immédiatement restitué.

CAS DE FORCE MAJEURE

Si par suite d'un cas de force majeure (dégât des eaux, incendie, ...) les lieux devenaient inhabitables, le PRENEUR sera remboursé au prorata des jours réellement perdus sur sa période de location. Le PRENEUR ne pourra en aucun cas demander au BAILLEUR un dédommagement supplémentaire.

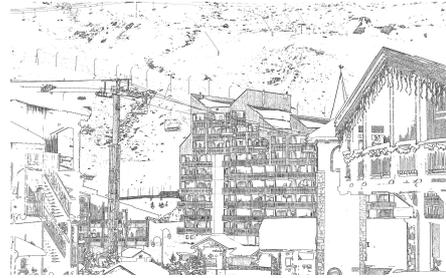
INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le PRENEUR, et si la responsabilité du BAILLEUR n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans les conditions fixées plus haut.

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47



val Thorens
Location
Au Lac du Lou



CLAUSES RESOLUTOIRES

Si le montant du solde ou le chèque de dépôt de garantie n'est pas parvenu au BAILLEUR à la date mentionnée dans le paragraphe PAIEMENT, le présent contrat est considéré comme résilié, les arrhes déjà perçues restent alors acquises au BAILLEUR et celui-ci ne peut disposer de son appartement.

Si le PRENEUR ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat et passé un délai de 24h00 et sans avis notifié au BAILLEUR, le présent contrat est considéré comme résilié et le BAILLEUR peut disposer de son appartement, il ne sera procédé à aucun remboursement.

ASSURANCES

Le PRENEUR est tenu d'assurer le local qui lui est loué. En signant ce contrat le PRENEUR atteste disposer d'un contrat assurance de type "Villégiature " (location de vacances) pour le bien loué.

ANIMAUX

La présence d'animaux familiers, sans l'accord écrit du BAILLEUR, entraînera la rupture immédiate du présent contrat, sans aucun remboursement.

LITIGES OU RECLAMATIONS

En cas de réclamations et à défaut d'accord amiable entre le BAILLEUR et le PRENEUR, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

Fait à :

Le :

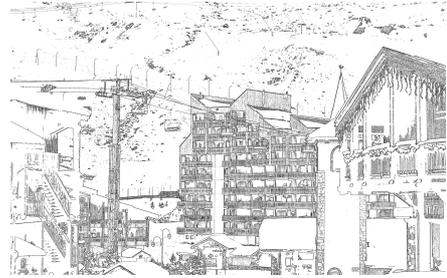
Signature PRENEUR :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47



val Thorens
Location
Au Lac du Lou



Inventaire

Entrée

Meuble

Panier en forme de cœur

1 support de clef en forme de ski

1 paire de clef entrée + casier à ski (devant rester à l'appartement en fin de séjour)

Dans l'armoire murale

2 petites couettes

1 grande couette

1 grande couverture

5 coussins 60*60

Coin montagne

2 lits superposés et un lit tiroir de 80*190

3 alèses

Salle de bains

Tringle douche et rideau

Radiateur soufflant sèche-serviette

Séjour

1 canapé + 1 lit tiroir pouvant se positionner à hauteur du canapé (2 couchages 190*80 ou 1 couchage 190*160)

Petit meuble bas

1 lampe déco à poser

1 télévision 66 cm

1 lecteur dvd (rangé dans le banc de coin)

1 table

2 chaises

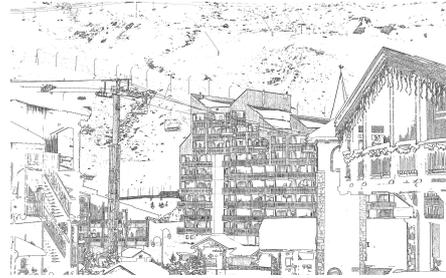
1 banc de coin

1 radio CD

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47



val Thorens
Location
Au Lac du Lou



Cuisine

Equipement

2 plaques électriques

1 four

1 micro-onde,

1 lave vaisselle

1 grille pain

1 cafetière,

1 mixer,

1 bouilloire

1 appareil à raclette

1 appareil à fondue + fourchettes

Arts de la Table

12 couteaux

12 fourchettes

12 cuillères

12 petites cuillères

2 nécessaires salade

1 ciseau

1 ouvre boite

1 cuillère en bois

1 râpe

2 éplucheurs

1 petite passoire

1 couteau cranté

2 grands couteaux

1 passoire

2 saladiers

1 soupière

1 louche

1 louche passoire

1 plat gratin pyrex

1 téfal

1 autocuiseur + toupie

2 casseroles

6 assiettes plates

6 assiettes à soupe

6 bols

4 mazagrans cœur

10 verres à eau

1 verre a vin

4 chopes à bière

2 verres à jus

6 petites tasses à café

1 beurrier

8 petites assiettes

1 ramequin en verre

2 maniques rouges

1 cendrier pour fumer sur la terrasse

D'avance merci...

APPARTEMENT NON FUMEUR

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47



val Thorens
Location
Au Lac du Lou



Programme pour le lave-vaisselle

1. Prélavage
2. Casseroles-Programme fort
3. Programme normale
4. Programme spéciale verres

Mr et Mme OBER Christian
5a, rue de la Gendarmerie
68480 DURMENACH
06.80.33.19.47